

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : **500-06-000486-098**

DATE : Le 18 juin 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

OPTION CONSOMMATEURS

Représentante

c.
MEUBLES LÉON LTÉE

Défenderesse

et
FAIRSTONE FINANCIAL INC.

Défenderesse en garantie

et
BELLEAU LAPOINTE S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Représentante

et
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT
SUR LA DEMANDE D'APPROBATION DES HONORAIRES
ET DÉBOURSÉS DES AVOCATS DE LA REPRÉSENTANTE

- [1] **LE TRIBUNAL** doit décider d'une Demande pour l'approbation des honoraires et déboursés des Avocats de la Représentante (la « **Demande** »);
- [2] **VU** les allégations de la Demande ainsi que les pièces à son soutien;
- [3] **VU** que les avocats de la Représentante démontrent avoir consacré plus de 2 700 heures de travail au bénéfice de l'ensemble des membres;
- [4] **VU** que le montant de 82 554,20 \$ réclamé à titre d'honoraires extra-judiciaires apparaît pleinement justifié;
- [5] **VU** que les déboursés de 53 590,88 \$ apparaissent tout à fait raisonnable;

[6] **VU** qu'il n'existe aucune raison de ne pas accueillir la Demande et qu'il apparaît même être dans l'intérêt de la justice de ce faire;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **ACCUEILLE** la Demande pour l'approbation des honoraires et déboursés des Avocats de la Représentante;

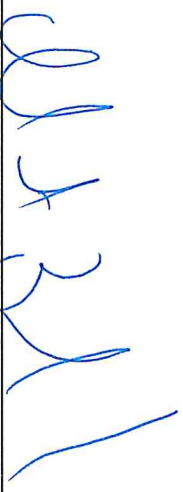
[8] **APPROUVE ET FIXE** les honoraires extrajudiciaires des Avocats de la Représentante à 82 544,20\$ plus les taxes applicables;

[9] **APPROUVE ET FIXE** les déboursés des Avocats de la Représentante à 53 590,88\$, plus les taxes applicables;

[10] **AUTORISE** les Avocats de la Représentante à prélever ces montants à même les sommes payables aux membres du groupe;

[11] **PREND ACTE** de l'engagement des Avocats de la Représentante de rembourser au *Fonds d'aide aux actions collectives* le montant total de 51 019,30\$, à même les sommes à être perçues à titre d'honoraires et déboursés dans le cadre du présent dossier;

[12] Sans frais de justice.



MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Rosalie Jetté
Belleau Lapointe
Avocat(e)s de la Représentante

Me Marie-France Tozzi
Me Virginie Dionne-Dostie
Jeansonne Avocats, Inc.
Avocate de la défenderesse

Me Ariane Bisailon
Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.
Avocate de la défenderesse en garantie

Me KIoé Sévigny
Fonds d'aide aux actions collectives
Avocate de la mise en cause

Date d'audience : 18 juin 2021